

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAUSASC

Séance du mercredi 12 avril 2017 à 19 h 30

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la Convocation :

7/04/2017

En exercice: 15

Qui ont pris part à la Délibération : 14

Date d’Affichage :

14/04/2017

L’an deux mil dix sept et le douze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la *Commune de BLAUSASC*, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne LABORDE, Adjointe au Maire.

PRESENTS : Mesdames Evelyne LABORDE, ~~Sophie LE FEVRE~~, ~~Nadège MASSE~~, ~~Magali REYMONENQ~~, ~~Coralie SEYTRE LAUDEBAT~~, Charlette VELLA, Messieurs Yves PONS, Gilbert CAISSON, Hilaire ISOART, ~~Stéphane GIORDANENGO~~, Georges COPPIN, Fabrice D’ANGELO, Cédric MILLON, Florian ABASSIT, et ~~Michel LOTTIER~~,

ABSENTS EXCUSES : *Sophie LE FEVRE a donné procuration à Charlette VELLA, Nadège MASSÉ a donné procuration à Georges COPPIN, Magali REYMONENQ a donné procuration à Yves PONS, Coralie SEYTRE LAUDEBAT a donné procuration à Fabrice D’ANGELO, Stéphane GIORDANENGO a donné procuration à Hilaire ISOART*

M. Hilaire ISOART a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°17/2017

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2016 du budget commune et du budget assainissement

Considérant que Michel LOTTIER, Maire, s’est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Evelyne LABORDE pour le compte de gestion

Madame Evelyne LABORDE, première adjointe informe l’assemblée municipale que l’exécution des dépenses et des recettes relatives à l’exercice 2016 a été réalisée par Mme la trésorière en poste à Contes et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune. Il en est de même pour le budget assainissement. Madame Evelyne LABORDE précise que la Trésorière a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation. Considérant l’identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur, pour les budgets cités ci-dessus. Ayant entendu l’exposé de la première adjointe, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l’unanimité, Adopte** le compte de gestion du receveur pour l’exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice pour le budget de la commune et le budget assainissement.

Délibération n° 18/2017

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2016 de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d’un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que Mme Evelyne LABORDE, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif, **Considérant que Michel LOTTIER, Maire, s’est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Evelyne LABORDE pour le vote du compte administratif.** Mme Evelyne LABORDE explicite le détail du compte administratif de l’exercice 2016 dressé par l’ordonnateur, chapitre par chapitre. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à la majorité des suffrages exprimés 13 voix pour, 1 voix contre (F. ABASSIT)**

Approuve le compte administratif 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget commune :

BUDGET PRINCIPAL						
2016		Recettes en €	Dépenses en €	Résultat de l'exercice en €	Résultat reporté en €	Résultat de clôture en €
réalisations	Section de fonctionnement	2 437 856.33	2 217 297.32	220 559.01	269 162.96	489 721.97
	Section d’investissement	2 540 034.76	1 476 537.35	1 063 497.41	-663 753.72	399 743.69
	budget total	4 977 891.09	3 693 834 67	1 284 056.42	- 394 590.76	889 465.66
Restes à réaliser	Section d’investissement	248 488.00	326 502.35	-78 014.35		
	budget total	248 488.00	326 502.35	-78 014.35		-78 014.35
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		5 226 379 09	4 020 337.02		-394 590.76	811 451.31

Soit un résultat de clôture de 889 465.66 € pour l’exercice 2016.

Le résultat net global de clôture est donc de 811 451.31 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en section d’investissement qui se présentent ainsi

- recettes : 248 488 €

- dépenses : 326 502.35 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel LOTTIER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 489 721.97 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	220 559.01 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	269 162.96 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	489 721.97 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	399 743.69 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-78 014.35 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 489 721.97 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	270 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	219 721.97 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Délibération n° 20/2017

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2016 du budget assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que Mme Evelyne LABORDE, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, *Considérant que Michel LOTTIER, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Evelyne LABORDE pour le vote du compte administratif.* Mme Evelyne LABORDE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2016 du budget assainissement dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre. Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal **Approuve** le compte administratif 2016 du budget assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget commune :

BUDGET ASSAINISSEMENT						
2016		Recettes en €	Dépenses en €	Résultat de l'exercice en €	Résultat reporté en €	Résultat de clôture en €
réalisations	Section de fonctionnement	52 658.14	79 143.00	-26 484,86	78 558.40	52 073.54
	Section d'investissement	51 479.00	71 202.04	-19 723.04	86 250.42	66 527.38
	budget total	104 137.14	150 345.04	-46 207.90		118 600.92

Soit un résultat de clôture de - 46 207.90 € pour l'exercice 2016.
Le résultat net global de clôture est donc de **118 600.92 €**.

019

BLAUSASC

Code INSEE

Service

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Michel LOTTIER, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 52 073.54 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre 0 Pour 14	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-26 484.86 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	78 558.40 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	52 073.54 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	66 527.38 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	52 073.54 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	52 073.54 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

Séance du mercredi 12 avril 2017 à 19 h 30

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la Convocation : 7/04/2017 En exercice: 15

Qui ont pris part à la Délibération : 15

Date d'Affichage : 14/04/2017

L'an deux mil dix sept et le douze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAUSASC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LOTTIER, Maire.

PRESENTS : Mesdames Evelyne LABORDE, ~~Sophie LE FEVRE~~, ~~Nadège MASSE~~, ~~Magali REYMONENQ~~, ~~Coralie SEYTRE LAUDEBAT~~, Charlette VELLA, Messieurs Yves PONS, Gilbert CAISSON, Hilaire ISOART, ~~Stéphane GIORDANENGO~~, Georges COPPIN, Fabrice D'ANGELO, Cédric MILLON, Florian ABASSIT, et Michel LOTTIER,

ABSENTS EXCUSES : *Sophie LE FEVRE a donné procuration à Charlette VELLA, Nadège MASSÉ a donné procuration à Georges COPPIN, Magali REYMONENQ a donné procuration à Yves PONS, Coralie SEYTRE LAUDEBAT a donné procuration à Fabrice D'ANGELO, Stéphane GIORDANENGO a donné procuration à Hilaire ISOART*

M. Hilaire ISOART a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 22/2017

Objet : Vote des Taux d'Imposition de l'année 2017

Monsieur le Maire, rapporte, Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L.2331-3, Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636 B septies, Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale. Vu les lois des finances

annuelles, Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2017.

Monsieur le Maire détaille les taux des impôts locaux et le produit attendu cette année.

TAXES	TAUX 2016	TAUX VOTES	BASES PROV.	PRODUITS CORRESP.
D'habitation	11.99	11.49	2 155 000	247 610 €
Foncière (bâti)	9.87	9.87	2 717 000	268 168 €
Foncière (Non bâti)	19.68	18.86	8 700	1 641 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité, Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2017 précités ci-dessus.

Délibération n°23/2017 Objet : Vote du Budget Primitif de l'année 2017 commune

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à la majorité des suffrages exprimés, 14 voix pour, 1 abstention (F. Abassit)**

Adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2017 comme suit :

Dépenses et recettes en section de fonctionnement : **2 394 523.79 €**

Dépenses et recettes en section d'investissement : **3 449 773.67 €**

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

Délibération n°24/2017 Objet : Vote du Budget Primitif de l'année 2017 assainissement

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal

Adopte le budget primitif Assainissement de l'exercice 2017 comme suit :

Dépenses et recettes section d'exploitation : **107 857.54 €**

Dépenses et recettes section d'investissement : **115 236.38 €**

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Délibération n°25/2017 Objet : Création d'un budget annexe cimetière

M. le Maire, rapporteur, Le cimetière de la commune ne disposant plus de caveaux, il est nécessaire de procéder à la mise en place de nouveaux caveaux, ainsi que la création d'un nouveau columbarium et jardin du souvenir. La réalisation de ce nouvel aménagement du cimetière et les ventes de caveaux et de cases au columbarium qui s'en suivront sont de nature industrielle et commerciale assujetties à la TVA. A la demande de la trésorerie de Contes, il convient de créer un budget annexe assujetti à la TVA. Ce nouveau budget suivra la nomenclature M4. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Le conseil municipal - **Autorise** M. le maire à créer un budget annexe cimetière assujetti à la TVA selon la nomenclature M4, - **Autorise** M. le maire à effectuer toutes les démarches pour obtenir les numéros de déclarant à la TVA auprès des services fiscaux,

Délibération n°26/2017 Objet : Vote du Budget primitif 2017 du budget annexe cimetière

M. le Maire, rapporteur, Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **Adopte** le budget primitif du budget annexe cimetière de l'exercice 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES **475 000 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES **350 000 €**

De plus Monsieur le Maire demande à son conseil de l'autoriser à procéder par voie de MAPA concernant la fourniture de caveaux, la reprise de concessions funéraires, la mise en place d'un nouveau columbarium et jardin du souvenir. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Maire, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité, - Adopte.** le budget primitif 2017 du budget annexe cimetière établi en conformité avec la nomenclature M4, - **Autorise** M. le maire à effectuer l'agrandissement du cimetière par voie de marché à procédure adaptée conformément à la réglementation en vigueur,

Délibération n°27/2017 Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Contes

M. le Maire informe l'assemblée que comme chaque année, il propose le versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers de Contes d'un montant de 1 000 € (mille euros) au titre de l'année 2017 Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Contes par le débit de l'article 6574 du budget de la commune.

Délibération n°28/2017 Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Peille

M. le Maire informe l'assemblée que comme chaque année, il propose le versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers de Peille d'un montant de 1 000 € (mille euros) au titre de l'année 2017. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Peille par le débit de l'article 6574 du budget de la commune.

Délibération n°29/2016 Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de L'Escarène

M. le Maire informe l'assemblée que comme chaque année, il propose le versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers de L'Escarène d'un montant de 1 000 € (mille euros) au titre de l'année 2017. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de L'Escarène par le débit de l'article 6574 du budget de la commune.

Délibération n°30/2017

Objet : Attribution d'une subvention à l'APN Vallée des Paillons

M. le Maire rappelle que cette association fondée en 2009 a pour objet de protéger, de conserver et de participer à la restauration des espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibre fondamentaux. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 1 500,00 € (mille cinq cents euros) à l'APN Vallée des Paillons au titre de l'année 2017. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de 1 500 € à l'APN Vallée des Paillons par le débit de l'article 6574 du budget de la commune.

Délibération n°31/2017 Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Blausasc VTT 06

M. le maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 15 000 € (quinze mille euros) au club de VTT, dénommé BLAUSASC VTT 06 pour l'année 2017. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 15 000 € à l' Association Blausasc VTT06 par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°32/2017 Objet : Attribution d'une subvention au foyer éducatif du collège François Rabelais

M. le Maire propose à l'assemblée le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) au foyer socio éducatif du collège François Rabelais à l'Escarène pour l'année 2017. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 1 000 € au foyer socio éducatif du collège François Rabelais à l'Escarène par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°33/2017 Objet : Attribution d'une subvention à Passion Aventure 4X4

M. le Maire propose à l'assemblée de verser au titre de l'année 2017 une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Passion Aventure 4 X 4, association qui vient apporter son aide à l'occasion de plusieurs manifestations organisées sur la commune. Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 1 500 € à l'Association Passion Aventure 4X4 par le débit de l'article 6574 du budget de la commune-

Délibération n°34/2017 Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Sport Automobile Club

M. le Maire propose à l'assemblée de verser au titre de l'année 2017 une subvention de 2 000 € (deux mille euros) à l'Association Sport Automobile Club qui organisera encore cette année plusieurs manifestations sur la commune. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 2 000 € à l'Association Sport Automobile Club par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°35/2017 Objet : Attribution d'une subvention à l'Union Nationale des Combattants

M. le Maire propose à l'assemblée le versement d'une subvention de 1 000,00 € (mille euros) au titre de l'année 2017 à l'Union Nationale des Combattants qui sont présents lors des différentes célébrations. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'Union nationale des Combattants par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n° 36/2017**Objet : subvention à l'association Hidraïssa**

M. le Maire rapporte : Monsieur le Maire propose au Conseil le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association Hidraïssa pour l'année 2017. Le Conseil municipal après avoir ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser à l'association Hidraïssa une subvention de 1 000 € (mille euros) par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°37/2017**M. Florian ABASSIT, président de l'ACT BLAUSASC quitte la séance.****Objet : Attribution d'une subvention l'ACT BLAUSASC**

M. le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village, quelle soit sportive ou culturelle. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention de 12 000 € (douze mille euros) à l'ACT BLAUSASC au titre de l'année 2017. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de 12 000 € inscrite au budget commune à l'article 6574.

Délibération n°38/2017**Madame Charlette Vella quitte l'assemblée****Objet : Attribution d'une subvention aux Aînés de Blausasc**

M. le Maire propose à l'assemblée de verser au titre de l'année 2017 une subvention de 8 000,00 € (huit mille euros) à l'association "Les Aînés de Blausasc" afin de leur permettre de poursuivre leurs activités et sorties qui sont organisées tout au long de l'année. Cette association très active, participe à l'animation de la commune en faisant participer les aînés. Le conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 8 000 € à l'association "Les Aînés de Blausasc" par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°39/2016**Monsieur Yves PONS quitte la séance,****Objet : Attribution d'une subvention à l'ABB**

M. le Maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village. L'Amicale Bouliste de Blausasc fait partie de ces associations. Elle accueille tout au long de l'année des joueurs de pétanque et de longue et organise des rencontres avec les autres clubs. Monsieur le Maire propose à son conseil d'octroyer pour l'année 2017 une subvention de **6 000,00 €** (six mille euros) à l'Amicale Bouliste de Blausasc (ABB) Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Michel LOTTIER, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à verser la somme de **6 000 €** à l'ABB par le débit de l'article 6574 du budget de la commune.

Délibération n°40/2017**Mme Evelyne LABORDE et M. Michel LOTTIER quittent la séance****Objet : Attribution d'une subvention à l'Association La Blausascoise**

Monsieur Yves PONS informe l'assemblée que l'Association la Blausascoise intervient dans le domaine du sport et du culturel en proposant diverses activités pour les adultes et pour les enfants. Il est proposé au conseil le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'association La Blausascoise pour l'année 2017. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. l'adjoint, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 20 000 € à l'association La Blausascoise par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°41/2017**Monsieur le Maire quitte la séance****Objet : Attribution d'une subvention à la société de Chasse**

M. l'adjoint, Yves Pons, propose à l'assemblée de verser au titre de l'année 2017 une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à la société de Chasse. Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. l'adjoint, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 5 000 € à la Société de Chasse par le débit de l'article 6574 du budget de la commune

Délibération n°42/2017**MM Michel Lottier et Cédric Millon quittent la séance****Objet : Attribution d'une subvention à l'Olympique Club de Football**

Monsieur Yves Pons rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation du village. Monsieur Yves Pons propose à l'assemblée de verser au titre de l'année 2017 une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) à l'Olympique Club de Blausasc OCB, qui organise des tournois de football pour les enfants ainsi que les adultes. Le versement de cette subvention sera effectué en 2 fois :- 10 000 € au premier semestre 2017. - 10 000 € au second semestre 2017. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. l'adjoint, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 20 000 € à l'Olympique Club de Blausasc - **Autorise** le versement de la subvention en 2 fois tel qu'il est indiqué ci-dessus - Cette subvention est inscrite au budget de la commune à l'article 6574

Délibération n°43/2017**Objet : Attribution d'une bourse aux sportifs de haut niveau**

M. le Maire propose de remettre cette bourse de 1 000 € (mille euros) à Melle Chloé GALLEAN, afin d'encourager et de soutenir cette athlète blausascoise qui pratique le VTT. Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire. Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le maire à verser la somme de 1 000 € à Chloé GALLEAN par le débit de l'article 6714 du budget de la commune

Délibération n° 44/2017 **Objet : Emplois d'été pour la période 2017**

Monsieur le Maire, Rappelle que comme chaque année, des jeunes de la commune seront employés pendant les vacances d'été (contrats saisonniers). Expose au Conseil Municipal, qu'un certain nombre de jeunes de la commune ont fait des demandes d'emplois pour travailler pendant la période de juin à septembre 2017.

Indique que le personnel titulaire étant en congé alternativement pendant cette période, il serait souhaitable de recruter des adolescents - une quarantaine de jeunes adolescents âgés de 16 ans et plus seront embauchés pour couvrir les divers travaux communaux et pour remplacer les agents d'entretien afin d'effectuer le ménage des bâtiments communaux, les mois de juin, juillet, août et septembre. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, - d'**Autoriser** M. le Maire à procéder au recrutement pour la période d'été 2017, d'une quarantaine de jeunes gens âgés de 16 ans et plus de la commune pour aider le personnel chargé de l'entretien de la voirie et effectuer le ménage dans les bâtiments communaux

Délibération n° 45/2017 **OBJET : Organisation du vide grenier par l'association La Blausascoise**
Madame Evelyne LABORDE, Présidente de l'association « La Blausascoise » quitte l'assemblée.

Monsieur le Maire, Expose au Conseil Municipal que Madame Evelyne LABORDE, Présidente de l'association « La Blausascoise » a sollicité l'autorisation d'organiser un vide grenier le Dimanche 30 avril 2017 à La Pointe de Blausasc. Indique qu'il y aurait lieu d'autoriser l'association « La Blausascoise » à tenir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie. Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Autorise** l'association « La Blausascoise » à organiser un vide grenier le Dimanche 30 avril 2017 à La Pointe de Blausasc - **Autorise** le Maire à délivrer un arrêté pour un débit de boisson de 2^{ème} catégorie. - **Dit** que le site sera mis gratuitement à la disposition de l'association « La Blausascoise » pour cette manifestation.

Délibération n° 46/2017 **OBJET : Construction d'une école à la Pointe de Blausasc désignation du maître d'œuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 16 novembre 2016 visée par les services de la préfecture le 21 novembre 2016, vous l'avez autorisé à confier au SILCEN la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de construction d'une école avec parking semi-enterré à la Pointe de Blausasc. Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre décidée lors de la réunion du Bureau Syndical du 25 novembre 2016, il a été choisi le Cabinet Camous - Kegel à Contes, afin d'assurer le suivi technique de ce futur chantier. Le Maire demande donc à son Conseil de choisir le Cabinet Camous - Kegel en tant que maître d'œuvre de l'opération. Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **Entérine** le choix du Cabinet Camous - Kegel à Contes en tant que maître d'œuvre de l'opération - **Autorise** le Maire à signer avec le SILCEN la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette délégation.

Délibération n° 47/2017 **Objet : Approbation du règlement intérieur de la Médiathèque municipale de Blausasc**

M. le Maire expose que la Médiathèque municipale est un espace qui se doit à la fois d'être largement ouvert au public, et permettre une consultation sérieuse des ouvrages. La gestion d'une médiathèque est donc soumise à ces contraintes parfois contradictoires qui nécessitent que les règles soient clairement posées, qu'il s'agisse de l'utilisation des locaux ou des conditions de prêt des ouvrages et/ou des CD. C'est la raison pour laquelle l'existence d'un règlement intérieur est nécessaire. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, - **Approuve** le règlement intérieur de la Médiathèque municipale de Blausasc annexé à la présente délibération,

Délibération n°48/2017 **Objet : Prise en charge du dédommagement d'un blouson détérioré lors du Carnaval de Blausasc à l'encontre de Florian Rebuffel**

Monsieur le Maire, Informe l'assemblée que lors du défilé organisé pour le carnaval de la commune le 24 février dernier quelques personnes ont porté des grosses têtes. L'une d'entre elles, Monsieur Florian Rebuffel qui portait un blouson a eu la manche de ce dernier déchirée par l'armature métallique contenu dans la grosse tête. Monsieur le Maire propose à son conseil de dédommager Monsieur Florian Rebuffel à hauteur de 50 €(cinquante euros) afin qu'il puisse s'acheter un nouveau blouson. Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire Après en avoir délibéré, **l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à procéder à un versement de 50 € (cinquante euros) qui sera imputé sur le compte 6068 du budget commune

Délibération n° 49/2017 **Objet : Dotation Cantonale 2017**

Monsieur le Maire Informe, que la commune peut bénéficier d'une subvention, du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au titre de la dotation cantonale 2017 en faveur de la voirie communale pour la réalisation d'un programme de travaux d'entretien des voies et de réfection des chaussées. Après répartition, la part de cette subvention attribuée à la commune de Blausasc est de : **107 607 €** Propose d'affecter cette dotation aux travaux de voirie suivants :

TRAVAUX	MONTANT EN EUROS HT
Reprise enrobé quartier Andrio	16 685.00
Point à temps quartier Andrio et rte de la Pallaréa	5 650.00
Reprise enrobé route de Vicat	60 700.00
Création parking du Collet	44 925.00
Réfection et pose glissières bois Rte de Blausasc avant cimetière	16 720.00
TOTAL	144 680.00

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, - **d'Approuver** le programme des travaux de voirie décrit ci-dessus pour un montant HT de 144 680.00 € - **d'Accepter** la subvention du Conseil Départemental, au titre de la voirie communale 2017, et de faire tout le nécessaire afin d'en obtenir le versement.

Délibération n° 50/2017 **Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire, Explique que le Département dispose d'une enveloppe de crédits attribués au titre de la répartition du produit des amendes de police au profit des communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants. Dans ce cadre, il propose de déposer auprès du Conseil Départemental, une demande de subvention au titre des amendes de police 2017 en vue de la réalisation du réaménagement du hameau de la Pallaréa pour un montant total de 166 820 € HT. Une demande de dotation d'un montant de 50 046 € HT qui représente 30% du coût des travaux H.T. sera réalisée auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes au titre des amendes de police. Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Approuve l'opération de réaménagement du hameau de la Pallaréa pour un montant de 166 280 € HT, **Autorise** Monsieur le Maire, à demander une subvention au titre des amendes de police 2017 d'un montant de 50 046 € H.T. soit 30% du coût des travaux.

Délibération n° 51/2017 **Objet : Tournée de l'été Nice-Matin à Blausasc**

Monsieur le Maire, Propose qu'une tournée de l'été Nice-Matin soit organisée sur la commune de Blausasc jumelée avec la commune de Peille une convention a été signée dans ce sens pour 2 spectacles organisés en juillet 2017 à Blausasc et en 2018 à Peille permettant de partager la somme en deux. Cette festivité animera le village toute la journée en proposant à la population des rencontres avec les journalistes de Nice-Matin, des jeux pour les enfants ainsi qu'un spectacle gratuit en soirée, avec comme chanteuse principale Chimène Badi. Le montant de cette dépense s'élève à 10 800 € TTC. Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, - **autorise** M. le Maire à faire le nécessaire pour que soit organisée sur la commune de Blausasc la Tournée de l'été Nice-Matin en juillet 2017 jumelée avec la commune de Peille, - **dit** le la somme de 10 800 € est inscrite au budget de la commune à l'article 6232 fêtes et cérémonies.

Délibération n° 52/2017 **Objet : Modification du règlement des locations des salles municipales**

Monsieur le Maire, Rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date 27 juin 2011 l'assemblée l'avait autorisé à mettre en place un règlement pour la location des salles communales, or, il convient d'effectuer un ajustement de ce règlement en y ajoutant le fait qu'il est interdit de fumer et d'utiliser tout appareil de projection de fumée. Un exemplaire du règlement est joint à cette délibération. De plus en cas de déclenchement de l'alarme incendie lors de la location de la salle, le déplacement de l'agent pour stopper l'alarme sera facturé 100 € au signataire du contrat de location. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, - **Approuve** le nouveau règlement des locations des salles, - **Approuve** le tarif de 100 € pour le déplacement de l'agent en cas de déclenchement de l'alarme incendie lors de la location de la salle,

Délibération n° 53/2017 **Objet : Achat de jeux d'enfants pour équipement de 3 sites - demande de subvention**

Monsieur le Maire, Propose que la commune achète des jeux d'enfants extérieurs qui seront disposés sur 3 sites de la commune : Jardin d'enfants Place du festin , cours de l'école maternelle, la Pointe de Blausasc, Jardin d'enfants Chemin de Vienne, à la Pointe de Blausasc. ces équipements remplaceront ceux existants notamment au jardin d'enfants du Festin, et de la cours de l'école maternelle à la Pointe de Blausasc, ou équiperont le jardin d'enfant de la Pointe de Blausasc qui sera réalisé. Cette opération a été estimée à 19 683.47 € HT selon devis ci-joint. Une subvention va être sollicitée au titre de la dotation d'action parlementaire de Mme le Sénateur Dominique Estrosi-Sassone pour 2017 à hauteur de 9 284 €. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, - **Autorise** M. le Maire à procéder à l'achat des jeux d'enfants extérieurs pour un montant de 19 683.47 € HT, pour les 3 sites indiqués plus haut, - **Autorise** M. le Maire à demander une subvention au titre de la dotation d'action parlementaire de Mme le Sénateur Dominique Estrosi-Sassone pour 2017 à hauteur de 9 284 €, - **Approuve** l'inscription de la dépense au budget communal 2017 en section d'investissement

Délibération n° 54/2017 **Objet : Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour des toilettes place du festin**

Monsieur le Maire, Explique qu'à l'heure actuelle des toilettes utilisables pour le festin très vétustes et hors normes, sont à l'extérieur du festin. Il propose que des toilettes soient créés à l'intérieur du festin et par la même occasion implanter une toilette pour personne à mobilité réduite. Pour ce faire et conformément aux règles d'urbanismes il convient de l'autoriser à déposer une déclaration préalable. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, - **d'Autoriser** M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation de toilettes à l'intérieur de l'enceinte du festin, - **d'Autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant au projet,